



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aides à domicile

Question orale n° 88

### Texte de la question

Compte tenu du rôle important et reconnu tenu par les associations d'aide à domicile en milieu rural, M. Pierre Micaux se permet d'interroger Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur leur avenir. Dans l'Aube, les travailleuses familiales ressortissantes de l'association départementale sont placées devant un choix, pour ne pas dire une sommation : accepter soit de travailler à mi-temps ou au mieux à trois quarts temps, soit d'être licenciées. Il s'ensuit à la fois une baisse d'assistance aux familles et une chute importante de salaire des travailleuses familiales. Il souhaite donc savoir s'il est possible de dégager des crédits supplémentaires au bénéfice de l'aide à domicile en milieu rural de l'Aube. Par ailleurs, il faut rappeler qu'un groupe de travail avait été mis en place au 1er semestre de 1997 au ministère, dont le thème portait sur « La travailleuse familiale d'aujourd'hui ». Or, depuis, nul n'a plus de nouvelles de lui. Il souhaite savoir si elle envisage de le réactiver.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Pierre Micaux a présenté une question n° 88, ainsi rédigée :

«Compte tenu du rôle important et reconnu tenu par les associations d'aide à domicile en milieu rural, M. Pierre Micaux se permet d'interroger Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur leur avenir. Dans l'Aube, les travailleuses familiales ressortissantes de l'association départementale sont placées devant un choix, pour ne pas dire une sommation: accepter soit de travailler à mi-temps ou au mieux à trois quarts temps, soit d'être licenciées. Il s'ensuit à la fois une baisse d'assistance aux familles et une chute importante de salaire des travailleuses familiales. Il souhaite donc savoir s'il est possible de dégager des crédits supplémentaires au bénéfice de l'aide à domicile en milieu rural (ADMR) de l'Aube. Par ailleurs, il faut rappeler qu'un groupe de travail avait été mis en place au premier semestre 1997 au ministère, dont le thème portait sur «la travailleuse familiale d'aujourd'hui». Or, depuis, nul n'a plus de nouvelles de lui. Il souhaite savoir si elle envisage de le réactiver.»

La parole est à M. Pierre Micaux, pour exposer sa question.

M. Pierre Micaux. Ma question, monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, sera ramassée mais son contenu est à mon sens fort important puisqu'il concerne, en France, mais plus particulièrement dans le département de l'Aube, les associations d'aide à domicile en milieu rural. Je n'ai pas besoin de vous expliciter leur rôle. Il est important, reconnu et apprécié.

Pourtant, les aides à domicile dans l'Aube sont actuellement menacées d'une perte de salaire de la moitié ou du quart. Cela va nuire à l'efficacité des associations.

Pour circonscrire le problème, avait été mis en place à votre ministère un groupe de travail sur le thème de «la travailleuse familiale d'aujourd'hui» - et de demain, ajouterai-je. Ces associations méritent en effet d'être «actualisées». Elles vivent sur l'acquis du passé, mais n'ont aucun horizon nouveau devant elles. Il est important de les resituer non pas dans la modernité mais dans l'actualité.

Telles sont mes deux questions, monsieur le secrétaire d'Etat. Je souhaite que vous ne me répondiez pas simplement que c'est l'affaire de mon département, notamment sur la première question. Si vous décidez des crédits supplémentaires, notre département saura en tirer les conséquences positives.

La seconde question est aussi très importante, car elle regroupe tout l'ensemble.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation financière difficile de l'aide à domicile en milieu rural, spécialement dans le département de l'Aube. Mais vous avez raison de porter des appréciations positives sur le rôle de l'aide à domicile en milieu rural, et de l'aide à domicile en général. J'y suis personnellement très attaché, et j'en connais les résultats pratiques auprès des personnes.

Comme vous, monsieur le député, je regrette cette situation, tant il est vrai que les travailleuses familiales jouent un rôle important pour rétablir ou maintenir l'équilibre dans des familles momentanément déstabilisées.

Cependant, le financement de leurs interventions dépend des caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole, d'une part, au titre de leur politique d'action sociale, et des conseils généraux, d'autre part. Il appartient donc aux associations de sensibiliser ces institutions décentralisées à l'intérêt de leur action auprès des familles.

S'agissant des crédits nationaux d'action sociale votés par la CNAF et approuvés par le ministre chargé de la sécurité sociale, qui sont affectés aux interventions des travailleuses familiales et qui incluent leur financement, ils sont stables depuis plusieurs années.

Par ailleurs, la réflexion sur la formation des travailleuses familiales, à laquelle le groupe de travail, dont vous avez justement rappelé l'existence, monsieur le député, a apporté une contribution, qui devrait être reprise après l'achèvement des travaux du contrat d'étude prospective d'aide à domicile. En outre, la loi de prévention et de lutte contre les exclusions donnera l'occasion au Parlement de débattre très prochainement de la formation des professions sociales.

Enfin, comme l'a indiqué à plusieurs reprises Mme Martine Aubry devant la représentation nationale, une remise à plat du système de l'aide à domicile sera effectuée, afin de mieux répartir les ressources qui y sont consacrées et, en particulier, de prendre en compte les évaluations de ces aides. Les interventions réalisées par les travailleuses familiales et leur financement seront aussitôt repensées dans ce cadre.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micau.

M. Pierre Micau. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de la précision de votre réponse.

M. le secrétaire d'Etat à la santé. Elle vous demande quelques mois d'attente, mais elle est honnête.

M. Pierre Micau. Je suis tout prêt à l'admettre. J'espère néanmoins que ce groupe de travail ne sera pas renvoyé aux calendes grecques.

Essayez de faire en sorte d'aller le plus rapidement possible car c'est urgent. De nombreuses familles ainsi que les travailleuses familiales sont concernées. Et ce n'est pas à vous bien sûr que je vais démontrer le bien-fondé social de cette nécessité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Micau](#)

**Circonscription :** Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 88

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 1997, page 7137

**Réponse publiée le :** 17 décembre 1997, page 7844

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 décembre 1997